

# Procès Verbal du conseil communautaire du 20 juillet 2020

Membres présents : 28 sur 31

Deux pouvoirs : Gilles Gagneux à Marc Philippe

Mario Hernandez à Eric Pujol

Absent : Christian Guiganti, délégué de Thiéblemont-Farémont

Secrétaire de séance : JP Calabrèse

## 1<sup>ère</sup> partie : Vote des budgets

### 1) Vote des budgets primitifs annexes

#### a) Maison pluridisciplinaire de santé

Pas de dépenses d'investissement prévues en 2020.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement à 27 657 € ; En section d'investissement à 53 276 €.

#### b) ZAC la Formerie

Pas de dépenses d'investissement prévues mais des subventions d'équipements à amortir

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

En section de fonctionnement à 33 088 € ; en section d'investissement à 71 029 €.

#### c) La halte nautique

Pas de dépenses d'investissement prévues en 2020

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses :

En section de fonctionnement à 3 755 € ; en section d'investissement à 4 574 €.

#### d) Ordures ménagères

Pas de section d'investissement.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à 512 630 €.

Vote des budgets annexes à l'unanimité.

### 2) Vote du budget principal

Suite à la présentation du budget 2020 proposée par la commission finances, et après explications données par la présidente et échanges entre élus,

Le conseil communautaire décide :

De faire un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 200 000 € en dépenses pour équilibrer le budget et ainsi prévoir le début des travaux du bâtiment annexe au groupe scolaire qui accueillera notamment la cantine.

D'inscrire un emprunt de 367 000 € en recettes d'investissement pour le financement de l'ensemble des travaux 2020 /2021 sur les groupes scolaires de Thiéblemont et de Luxémont si les subventions attendues atteignent 80 % de la dépense totale.

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses :

En section de fonctionnement à 2 319 055 € ; en section d'investissement à 1 404 518 €

Vote du budget principal à l'unanimité.

### 3) Budgets assainissements

a) Service d'assainissement non collectif ( SPANC) Pas de section d'investissement

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à 12 353 €

b) Service d'assainissement collectif ( Arrigny- Giffaumont - Haussignémont - Heiltz le Hutier – Luxémont – Orconte - Sainte Marie du Lac – Saint Remy en Bouzémont- Thiéblemont)

rappel : deux communes en délégation de service : Orconte et Sainte Marie du Lac- les autres en régie.

Des travaux sont prévus sur les stations d'Haussignémont et Giffaumont

Des études de diagnostic de réseaux sont en cours ou prévues à Orconte – Thiéblemont – Heiltz le Hutier et Sainte Marie du Lac.

D'autres travaux mineurs sont prévus également.

Coût de traitement des boues de station en période de COVID 19 : 45 600 €. L'agence de l'eau peut apporter une aide de 60 % des dépenses.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses

En section de fonctionnement à 662 343 € ; en section d'investissement à 670 734 €.

Vote des budgets assainissement collectif et SPANC à l'unanimité.

## 2 ème partie Formation des différentes commissions et Syndicats

### Assainissement non collectif

Michel De BOUVET	Remy FOUGEROUSE	Benoît GERARD
Jean-Philippe BEAUVOIS	Emmanuel LE ROY	David THIBLET
Jean-Luc HERVEUX	Didier LECLERC	Jean -Louis ROYER

### Services à la population

Gestion des bibliothèques, de la maison France Services, relations avec les bénévoles de la charte familles  
..... proposition d'autres services ....

Jocelyne VINCENT	Corinne GERARD	Laurent ROUGEOT
Christine GUILBAUD-DELEAU	Jean-Marc BONNEFOI	Sylvian VALOTA
Jacques DECKER	Sophie PEIGNIER	Monique CARON

### Assainissement collectif

Gestion des réseaux et des systèmes d'assainissement – projets d'investissement- fixation de la redevance  
– ..... - Elaboration du budget

Christian GIRARDOT	Claude TIRAT	Gilles GAGNEUX
Eric PUJOL	Michel De BOUVET	Mario HERNANDEZ

Corinne GERARD	Danièle GUILLEMIN	
Richard VIBLER	Alain BOUCHER	

**Communication :**

Jean-Louis ROYER	Jean- Pierre CALABRESE	Laurent BOUQUET
------------------	------------------------	-----------------

**2) Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public**

Les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres ;

La commission d'appel d'offres est composée de la présidente ou de son représentant, président, et de cinq membres titulaires et autant de suppléants élus par le conseil communautaire en son sein.

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe Beauvois	Laurent Bouquet
Danièle Guillemain	Monique Caron
Rémy Fougerousse	Gilles Gagneux
Régis Bourgoïn	Corinne Gérard
Florence Loiselet	Eric Pujol

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public sont les mêmes que ceux de la commission d'appel d'offres.

**3) Représentants du SYMSEM**

Conformément aux statuts du Symsem : 5 titulaires et 5 suppléants

Titulaires	Suppléants
Gilles GAGNEUX	Marc PHILIPPE
Régis BOURGOIN	Jean-Pierre CALABRESE
Pascale CHEVALLOT	Eric PUJOL
Jean-Marc BONNEFOI	Dominique LAFFRIQUE
David THIBET	Christine GUILBAUD-DELEAU

**4) Délégués au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses affluents**

A ce jour, la communauté de communes adhère à ce syndicat pour la rivière « La Blaise ».

Délégué Titulaire : Yves MAUPOIX ; Suppléant : Sylvain HOCQUAUX

**5) Délégués au Syndicat de Mixte de la Marne Moyenne ( S3M)**

La communauté de communes adhère à ce syndicat depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour les rivières l'Isson, l'Orconté, la Marne

Titulaires	Suppléants
Jean -Louis ROYER	Régis BOURGOIN
Michel De BOUVET	Sylvian VALOTA
Pascale CHEVALLOT	Laurent BOUQUET

**6) Délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV)**

Titulaires	suppléants
Eric JEANSON	Jean-Pierre CALABRESE
Joël RESER	Emmanuel FERRY
Benoît GERARD	Jean-Claude PARFAIT

**7) Délégués au syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la région du Perthois**

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DOMPREMY	HURIOT Franck	HURIOT Eric
FAVRESSE	GRELOIS Patrice	BOURGOIN Patrick
HAUSSIGNEMONT	BOUR Sylvain	ATHRURION Roger
HEILTZ LE HUTIER	GERARD Hervé	GERARD Christophe
SCRUPT	LAFFRIQUE J-Claude	MESSIN Eric
ECRIENNES	LAFFRIQUE Dominique	VARNIER Cyril
THIEBLEMONT	GIRARDOT Christian	SCHIBI Jacqueline

**8) Délégués au syndicat mixte à vocation scolaire**

Titulaires	suppléants
Alain MAUBACQ	Sylvain BOUR
Sandy CHARLIER	Denis LARIQUE
Sandra LABBE	Gaël PIETTE

**9) Délégués au syndicat du Der**

Titulaires	suppléants
Jean-Pierre CALABRESE	Claude TIRAT
Gilles GAGNEUX	Joël RESER
Laurent BOUQUET	Alain BOUCHE

**10) Un délégué au Comité National d'Action Sociale( CNAS) : Monique CARON**

**1) Délégations à la présidente de certaines attributions du conseil communautaire.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-6, L. 5211-9 et L. 5211-10, Considérant la possibilité pour l'assemblée délibérante, de déléguer à la présidente une partie de ses attributions, à l'exception des 7 points visés à l'article L. 5211-10 du code précité,

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion intercommunale de confier à la présidente des attributions en matière de gestion de la communauté de communes,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents, décide de déléguer à la présidente les attributions suivantes :

4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service et de fournitures ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € ;

6° passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires

9° accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €.

11° fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

16° intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire (les décisions prise par lui par délégation du conseil communautaire, les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil communautaire, les décisions prises par lui en vertu de ses compétences en matière d'administration des propriétés communautaires et gestion du personnel), et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €. Pour ces actions, la présidente est autorisée à choisir un avocat.

17° régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 6 000 €.

20° réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.

23° prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire.

24° autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

29° ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique pour les projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique.

- de rappeler à la présidente son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation à l'assemblée délibérante lors de la séance suivante.

**2) Indemnités de fonction : Pourcentage d'un montant de référence**

Pascale Chevallot, la présidente : 85 % soit 1 363,72€ Brut;

Florence Loiselet , 1<sup>ère</sup> vice-présidente : 55 % soit 352,96 €;

Régis Bourgoïn, 2<sup>ème</sup> vice -président : 55 % soit 352,96 €

Danièle Guillemin, 3<sup>ème</sup> vice-présidente: 55 % soit 352,96 €;

Monique Caron, 4<sup>ème</sup> vice-président : 55% soit 352,96 €;

Jean-Louis Royer, 5<sup>ème</sup> vice -président : 55 % soit 352,96 €;

Jean- Philippe Beauvois, membre bureau : 28,05 % soit 180 €;

Michel de Bouvet, membre du bureau : 28, 05 % soit 180 € ;

Gilles Gagneux, membre du bureau: 28,05 € soit 180 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **3) Attribution d'un marché pour des travaux d'aménagement de voiries sur 4 communes**

L'appel d'offres lancé le 20 juin s'est clos le 3 juillet pour le marché de travaux d'aménagement de voiries sur les communes de Brandonvillers- Favresse- Haussignémont et Moncetz l'Abbaye,

Conformément au code de la commande publique et au regard de l'analyse des offres, il ressort que l'offre la mieux disante est : L'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 209 423 ,75 € HT soit 251 308,49 € TTC ( Tranche ferme et options).

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **4) Attribution des lots du marché relatif à des travaux d'aménagement sous le préau de locaux pour l'accueil des enfants de 3 ans (dortoir, sanitaires et la création d'une salle périscolaire dans l'école primaire à LUXEMONT et VILLOTTE.**

Pour les travaux d'agrandissement de l'école de Luxémont, la maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'architecte Alain BELLON avec une réception des offres pour le 25 juin 2020.

De cette consultation, 5 entreprises ont été retenues :

Travaux	Entreprise retenue	Montant Des travaux
Gros œuvre maçonnerie	FIOR	8 095,75 €
Plâtrerie	AUDINOT	16 409,38 €
Menuiserie extérieure	AUDINOT	19 507,36 €
Menuiserie intérieure	AUDINOT	7 443,91 €
Electricité	COTELEC	9 312,08 €
Plomberie chauffage	HERVE THERMIQUE	15 739,00 €
Sols souples	POLY SOLS	8 032,00 €
Peinture	POLY SOLS	9 556.00 €
Honoraires d'architecte	BELLON	9 211,68 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>103 307,16 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **5) Cotisation foncière des entreprises : Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.**

Les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettent au conseil communautaire d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Ce dégrèvement est estimé à 2 500 € pour la communauté de communes .

Le conseil communautaire

- Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- Charge la présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 6) Annulation totale des loyers d'avril et mai dus par le kinésithérapeute

Monsieur Dick Havenaar, qui loue des locaux à la maison pluridisciplinaire de santé pour exercer sa profession de Kinésithérapeute n'a pas pu accueillir de patients entre le 15 mars et le 1<sup>er</sup> juin 2020, période de confinement suite à la pandémie due à la COVID 19. Par conséquent,

Le conseil communautaire décide d'annuler totalement les loyers d'avril et de mai 2020 dus par monsieur Dick Havenaar pour les locaux qu'il occupe à la maison pluridisciplinaire de santé.

Délibération adoptée à l'unanimité

## 7) Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour des travaux complémentaires de l'étude diagnostique du réseau et le diagnostic approfondi de la STEP de la commune de Sainte Marie du Lac.

Madame la présidente rappelle que l'étude diagnostique du réseau et de la STEP de la commune de Sainte Marie du Lac était découpée en quatre phases :

- Phase 1 : recueil et exploitation des données
- Phase 2 : campagnes de mesures de nappes haute et basse puis proposition d'investigations complémentaires
- Phase 3 : investigations complémentaires sur les réseaux
- Phase 4 : programme hiérarchisé de travaux
- Tranche optionnelle : Diagnostic structurel des ouvrages de la STEP

Elle précise qu'une délibération en date du 4 juillet 2019 a été prise en accord avec les financeurs pour inspecter une zone plus importante du réseau afin de mieux identifier les entrées d'eau claires dans le réseau de collecte.

Quant au diagnostic approfondi du génie civil de la station d'épuration, le chargé d'affaires de la société SOGETI faisait remarquer que l'estimation financière prévue de la tranche optionnelle correspondait uniquement au coût de l'intervention des techniciens. N'étaient pas comprises dans le marché, les interventions de préparation en simultané : la vidange du bassin de stockage des boues, le clarificateur et le bassin d'aération, celles-ci étant à la charge de la collectivité.

Ainsi, pour mieux apprécier le coût de la prestation, il a été demandé à la société SUEZ gestionnaire de la station d'épuration de proposer une offre dans le cadre du protocole d'intervention défini avec la police de l'eau.

Compte tenu de ce qui précède, Madame la présidente fait part au conseil communautaire, que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a participé au financement à hauteur de 50% sur le marché initial de la société SOGETI. Mais compte tenu des interventions supplémentaires nécessaires pour une meilleure connaissance des dysfonctionnements du système de traitement des eaux usées de la commune de Sainte Marie du Lac et une partie de celles du Syndicat du Der, elle propose de solliciter auprès de l'Agence Eau Seine et Normandie une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

- Avenant sur les inspections télévisées 4 960,00 € H.T
- Curage et nettoyage des ouvrages du prétraitement et silo à boues phase1 7 123,00€ H.T
- Curage et nettoyage des ouvrages du bassin d'aération et clarificateur phase2 9 023,33€ H.T

Après en avoir délibéré par .... voix pour, .... voix contre et ..... abstentions

Le conseil communautaire **décide** :

- de solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES	FINANCEURS	RECETTES
Marché notifié à SOGETI avec la tranche optionnelle (diagnostic génie civil de la STEP) le 20 octobre 2017	Agence de l'Eau Seine Normandie convention N° 1072479 (2017) signée le 28/09/2017 50%	20 000,00€
<b>TOTAL 36 770,00€ H.T</b>	APPORT CCPBD	16 770,00€
Montant des travaux complémentaires AVENANT N° 1 de la Société SOGETI <b>4 960,00€ H.T</b>	Aide sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 50%	<u>9 000,00€</u>
Intervention SUEZ sur la STEP Phase 1 <b>7 123,00€ H.T</b>	APPORT CCPBD	12 106,33€
Intervention SUEZ sur la STEP Phase 2 <b>9 023,33€ H.T</b>		
<b>TOTAL : 21 106,33€ H.T</b>		<b>21 106,33€ H.T</b>
TOTAL avec travaux complémentaires <b>57 876,33€ H.T</b>		<b>57 876,33€ H.T</b>

- que les travaux seront réalisés dans le cadre de la charte qualité, afin d'améliorer la qualité du réseau et d'éliminer les pollutions ponctuelles
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif 2020.

#### **Attribution du 4<sup>ème</sup> lot pour le marché de réhabilitation du groupe scolaire François LEMAIRE de Thiéblemont.**

Les trois lots (VRD, sanitaires et carrelages, électricité et menuiseries) ont été attribués le 17 juin.

Aucune offre n'ayant été reçue pour le lot 4 (charpente pour le préau), une simple consultation a ensuite été réalisée.

Une seule offre a été remise par la société la FEMEP domiciliée à Brandonvillers (51) pour un montant HT de 33 825 €, montant au dessus de l'estimation de 26 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Question diverse

Conférence avec ENEDIS en septembre (Intervenants : Mme Christelle Oudin et le directeur Marne, Frédéric Lajoux)